

## REUNION DU COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC BIARRITZ TOURISME Du 7 juin 2023

Le 7 juin 2023, le Comité de Direction de l'EPIC BIARRITZ TOURISME, s'est réuni à Biarritz Tourisme, sous la présidence de Monsieur Richard TARDITS, Président de l'EPIC Biarritz Tourisme, Adjoint au Maire de la Ville de Biarritz.

**Présents sous la Présidence de Richard TARDITS** : Stéphanie Alvarez, Fabrice Bastien, Sarah Brémond, Sébastien Carrère, Jean-Pierre Istre, Anne Pinatel, Patricia Pourvahab, Christelle Rodet, Stéphane Turin.

**Excusés** : Elena Bidegain, Maider Arosteguy, Catherine Neumann, Anne-Cécile Purvis-Durand.

**Assistaient également** : Geneviève Fontaine, Bénédicte Blandino-Larcher, Christine Laplace, Sylvie Sallenave.

### **Délibération 1 –CONDITIONS GENERALES DE VENTE : autorisation de remise commerciale**

Le Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de l'Office de Tourisme de Biarritz (exercices 2017 et suivants) a identifié des manquements et fait des recommandations. Dans ce cadre, et pour faire suite au plan d'actions, en annexe, adressé sous forme de courrier le 26 avril 2023 à Mme le Maire, il est demandé aux membres du Comité de Direction de Biarritz Tourisme de voter les mesures correctives qui ont été identifiées.

En date du 1er Juillet 2008, le Rapport n°3 du Comité de Direction prévoyait, sur le tarif des salles, que le Directeur Général de Biarritz Tourisme pouvait être amené à négocier avec les organisateurs, dans un intérêt commercial, des réductions supplémentaires ou des prises en charge totale de services, sans pour autant dépasser les 50% du devis global. Chaque année, lors du vote du compte financier, un détail précis des remises accordées sera communiqué au Comité de Direction pour approbation.

Cette autorisation de remise commerciale est votée à l'unanimité par les membres du Comité de Direction.

Pour extrait conforme,

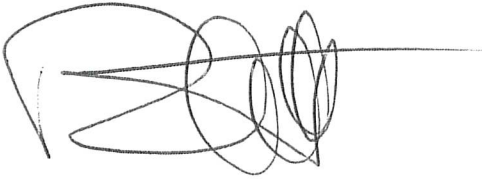


Le Président

Richard TARDITS

Les conditions de départ à la retraite de l'ancien Directeur Eric Marchais, à savoir sa prime de départ à la retraite, son indemnité de congés payés ainsi que le rachat de son véhicule de fonction sont votées à l'unanimité par les membres du Comité de Direction de Biarritz Tourisme.

Pour extrait conforme,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président  
Richard TARDITS

## **REUNION DU COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC BIARRITZ TOURISME Du 7 juin 2023**

Le 7 juin 2023, le Comité de Direction de l'EPIC BIARRITZ TOURISME, s'est réuni à Biarritz Tourisme, sous la présidence de Monsieur Richard TARDITS, Président de l'EPIC Biarritz Tourisme, Adjoint au Maire de la Ville de Biarritz.

**Présents sous la Présidence de Richard TARDITS** : Stéphanie Alvarez, Fabrice Bastien, Sarah Brémond, Sébastien Carrère, Jean-Pierre Istre, Anne Pinatel, Patricia Pourvahab, Christelle Rodet, Stéphane Turin.

**Excusés** : Elena Bidegain, Maider Arosteguy, Catherine Neumann, Anne-Cécile Purvis-Durand.

**Assistaient également** : Geneviève Fontaine, Bénédicte Blandino-Larcher, Christine Laplace, Sylvie Sallenave.

### **Délibération 2 –CONDITIONS DE DEPART A LA RETRAITE DE L'ANCIEN DIRECTEUR**

Le Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de l'Office de Tourisme de Biarritz (exercices 2017 et suivants) a identifié des manquements et fait des recommandations. Dans ce cadre, et pour faire suite au plan d'actions, en annexe, adressé sous forme de courrier le 26 avril 2023 à Mme le Maire, il est demandé aux membres du Comité de Direction de Biarritz Tourisme de voter les mesures correctives qui ont été identifiées.

La prime de départ à la retraite de l'ancien directeur, son indemnité de congés payés ainsi que le rachat de son véhicule de fonction auraient dû faire l'objet d'un vote particulier par le Comité de direction. Il est précisé que les montants ont bien été reportés dans le compte financier 2021, à savoir :

**Prime de départ à la retraite** : 61 353€ bruts auxquels il convient de déduire les charges salariales. Le calcul correspond à l'indemnité retraite SYNTEC dont dépend Biarritz Tourisme.

**Indemnité de congés payés** calculée en accord avec la convention SYNTEC pour un montant de 19 893.41€ (6 semaines dues+ reliquat N-1).

#### **Cession du véhicule de fonction à l'ancien directeur**

Le véhicule a été acheté 51 610€ TTC en 2017. La cote Argus prévoyait 14 856€ et le véhicule a été revendu 12 060€ soit 2 796€ de moins pour la prise en compte de diverses réparations à l'ancien directeur.

## REUNION DU COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC BIARRITZ TOURISME Du 7 juin 2023

Le 7 juin 2023, le Comité de Direction de l'EPIC BIARRITZ TOURISME, s'est réuni à Biarritz Tourisme, sous la présidence de Monsieur Richard TARDITS, Président de l'EPIC Biarritz Tourisme, Adjoint au Maire de la Ville de Biarritz.

**Présents sous la Présidence de Richard TARDITS** : Stéphanie Alvarez, Fabrice Bastien, Sarah Brémond, Sébastien Carrère, Jean-Pierre Istre, Anne Pinatel, Patricia Pourvahab, Christelle Rodet, Stéphane Turin.

Excusés : Elena Bidegain, Maider Arosteguy, Catherine Neumann, Anne-Cécile Purvis-Durand.

Assistaient également : Geneviève Fontaine, Bénédicte Blandino-Larcher, Christine Laplace, Sylvie Sallenave.

### Délibération 3 – REGULARISATION DE LA PRIME DE FIN D'ANNEE DES DIRECTEURS

Le Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de l'Office de Tourisme de Biarritz (exercices 2017 et suivants) a identifié des manquements et fait des recommandations. Dans ce cadre, et pour faire suite au plan d'actions, en annexe, adressé sous forme de courrier le 26 avril 2023 à Mme le Maire, il est demandé aux membres du Comité de Direction de Biarritz Tourisme de voter les mesures correctives qui ont été identifiées.

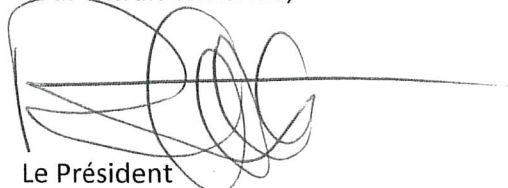
La Chambre Régionale des Comptes revient sur le versement de la prime de fin d'année non prévue au contrat de Geneviève Fontaine et demande la régularisation de son contrat de travail.

Cette remarque a également été faite pour la prime versée à l'identique sur 2017-2018-2019 et 2020 au précédent Directeur.

Une prime de fin d'année est versée à l'ensemble du personnel permanent sur la paye de Décembre chaque année. Le montant de cette prime est de 1 770€ nets pour le Directeur.

La régularisation du versement de cette prime en 2021 et suivantes est votée à l'unanimité par les membres du Comité de Direction de Biarritz Tourisme.

Pour extrait conforme,



Le Président  
Richard TARDITS